



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **11-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Comité syndical**  
**Du 11 février 2009**

Le onze février deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 29 janvier 2009

**Nombre de délégués en exercice** : 18      **Présents** : 14    **Votants** : 15

**Présents** : MMES BROUZET, DIDIER, MICHEL, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE (2), MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, GAUTHIER, GILABERT, JULLIEN, MOLINARO, REPELLIN,

**Absents excusés** : Mmes FRIER, CARRIER, MM COIGNE, ROUX

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Martine BROUZET

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : **ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES**  
Conclusion d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

**Rapporteur** : Michel BAFFERT

**Le Président expose :**

- Compte tenu des opérations d'investissement en cours, et des sommes engagées, il convient de conclure une ligne de trésorerie pour pallier aux besoins de trésorerie ponctuelle.
- L'objectif étant de s'approcher d'une trésorerie zéro.

En conséquence, le Président propose au Comité de conclure une ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 0000 €.

Après analyse financière des propositions faites par les banques interrogées, le Président propose au Comité de retenir la Caisse d'Épargne qui est disposée à consentir une réservation de trésorerie présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 000 000 €.
- Durée : la réservation de trésorerie est consentie pour une durée de un an.
- Mise à disposition des fonds : par virement au Trésor public jour J sur demande de tirage avant 10h00
- Remboursement des fonds : par virement sur le compte interne désigné par la Banque. Remboursement sans préavis au jour J avant 10h30
- Modalité de calcul des intérêts : le décompte des intérêts est arrêté à la date du demande de tirage ( soit J), et à J en remboursement

- Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au choix de l'Emprunteur sur :

- **EONIA, majorés de 1.40**

- Commission de non-utilisation : néant

- Commission de réservation : Néant

- Frais de dossier : 600 €

- Conditions de remboursement anticipé : les tirages effectués dans le cadre de la réservation de trésorerie sont remboursables par anticipation, partiellement ou totalement **sans indemnité**.

Après avoir vu l'offre de réservation de trésorerie établie par la Caisse d'Épargne et après avoir délibéré : le Comité,

**DECIDE**

- De contracter une réservation de trésorerie d'un montant de 1000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions stipulées dans l'offre susvisée,

- AUTORISE le Président à signer ce contrat et tous actes subséquents nécessaires à la réalisation de la convention.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 12 février 2009  
Le Président,  
Michel BAFFERT